



### WT/TPR/G/356

9 mai 2017

Original: anglais

(17-2482) Page: 1/23

Organe d'examen des politiques commerciales

### **EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES**

### RAPPORT DU

### Nigéria

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par le Nigéria est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur le Nigéria.

## Table des matières

| 1 INTRODUCTION   | 3  |
|--|----|
| 2 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE   | 4  |
| 2.1 Comportement de la croissance  | 4  |
| 2.2 Résultats commerciaux  | 5  |
| 2.3 Balance des paiements, réserves en devises et taux de change                                 | 6  |
| 2.4 Dépenses, recettes et dette publiques  | 6  |
| 3 OBJECTIFS PRIORITAIRES DE DIVERSIFICATION ET DE MODERNISATION                                  | 7  |
| 3.1 Introduction   | 7  |
| 3.2 Initiatives systémiques et sectorielles  | 8  |
| 3.3 Soutien institutionnel pour la transformation structurelle et la diversification sectorielle | 14 |
| 4 ACCORDS ET ARRANGEMENTS COMMERCIAUX  | 15 |
| 4.1 Introduction   | 15 |
| 4.2 Commerce multilatéral  | 16 |
| 4.3 Accords commerciaux régionaux  | 18 |
| 4.3.1 CEDEAO   | 18 |
| 4.3.2 Zone de libre-échange continentale (CFTA)  | 19 |
| 4.4 Accords commerciaux bilatéraux (accords bilatéraux d'investissement)                         | 20 |
| 4.5 Accords et arrangements commerciaux préférentiels  | 20 |
| 4.5.1 Accord de partenariat économique (APE)   | 20 |
| 5 ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE  | 21 |
| 6 PERSPECTIVES À MOYEN TERME   | 21 |
| 7 CONCLUSION   | 22 |

### 1 INTRODUCTION

- 1.1. Depuis le dernier examen de la politique commerciale du Nigéria, réalisé en 2011, les politiques économique et commerciale et le contexte politique du pays ont beaucoup changé. Le Nigéria a réussi sa transition entre deux gouvernements civils grâce à des élections démocratiques pacifiques. L'économie a été restructurée en 2013, après quoi le pays est devenu la première économie d'Afrique. En 2014, les prix des produits de base se sont effondrés, ce qui a mis fin au supercycle des produits de base. Le Nigéria est entré en récession en 2016, ses recettes ayant chuté de 60%. Dans l'ensemble, malgré des difficultés, la transformation structurelle de l'économie a trouvé son fondement dans le Plan national de reprise et de croissance économiques (ERGP), un plan à moyen terme pour la période 2017-2020. L'ERGP a été lancé par le Président Buhari le 5 avril 2017.
- 1.2. Le Plan pour la diversification et la croissance (Plan du FMITI), élaboré par le Ministère fédéral de l'industrie, du commerce et de l'investissement, est actuellement mis en œuvre dans le cadre de l'ERGP. Le Plan du FMITI est axé sur l'industrie, le commerce et l'investissement. Dans un contexte caractérisé par des améliorations notables et constantes sur les plans de la gouvernance, de la primauté du droit et du réaménagement de la politique publique, des politiques de croissance inclusive sont mises en œuvre et s'accompagnent d'efforts concrets pour améliorer la cohérence des politiques de réforme monétaire, budgétaire et structurelle, y compris de la politique commerciale. Cette orientation stratégique place le Nigéria et son économie dans la bonne direction. En mars 2017, à l'issue des consultations menées par le Nigéria au titre de l'article IV, le Conseil exécutif a approuvé le Plan national de reprise et de croissance économiques (ERGP) élaboré par les autorités. Il a noté l'accent mis sur la diversification économique induite par le secteur privé et sur les initiatives prises par le gouvernement pour renforcer l'infrastructure, qui incluent le programme de redressement du secteur de l'électricité, adopté récemment. Toutefois, le Conseil a souligné qu'en l'absence de politiques solides, ces objectifs pourraient ne pas être atteints. Le Nigéria a pris bonne note de cet avis.
- 1.3. La stabilité intérieure est garantie par un gouvernement démocratique, la primauté du droit, la transparence, un gouvernement responsable et des réformes intérieures visant à instaurer une croissance inclusive dans une économie de marché. Ces principes et politiques offrent un cadre pour une intégration compétitive du pays dans l'économie régionale et mondiale. En 2015, le gouvernement du Président Goodluck Jonathan a perdu les élections et en a accepté le résultat. Le 29 mai 2015, M. Muhammadu Buhari est devenu Président de la République fédérale du Nigéria pour un mandat de quatre ans. Son gouvernement a été élu sur la base d'une volonté de changement et s'est engagé à assurer une bonne gouvernance, à lutter contre la corruption, à instaurer une croissance inclusive pour réduire la pauvreté et à maintenir la paix et la sécurité. Les engagements pris visent notamment à améliorer la situation socioéconomique en garantissant un accès à l'électricité, à l'eau, à l'éducation, aux services de santé et aux services sociaux. La politique publique est axée en priorité sur la création d'emplois et l'élargissement des possibilités d'emploi dans le pays.
- 1.4. Pendant la période considérée, la transformation structurelle a constitué une des priorités stratégiques de la politique économique et visait à diversifier, industrialiser et moderniser l'économie nigériane afin de réduire d'urgence sa vulnérabilité, qui s'expliquait par le fait que la croissance dépendait des recettes pétrolières. Dans ce contexte, un certain nombre de facteurs exogènes et endogènes ont façonné le paysage économique et sont importants pour déterminer les orientations futures à donner à la politique économique du Nigéria. Le pays traverse actuellement une période de récession économique principalement due à l'effondrement des prix des produits de base, et en particulier à la chute du prix du pétrole brut et à la dépendance vis-à-vis des recettes pétrolières. L'économie a également été affectée par la baisse des importations de pétrole brut enregistrée depuis 2013 chez plusieurs partenaires commerciaux majeurs du Nigéria et par le développement de sources d'énergie alternatives comme le schiste, les sables bitumineux, etc. Sur le plan interne, la situation difficile dans le delta du Niger, qui est liée à une longue période de négligence et à des questions de gouvernance, a perturbé les activités économiques, y compris la production de pétrole brut et de gaz. Le dialogue initié récemment (en 2017) dans le delta du Niger par le Vice-Président de la République fédérale du

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> "http://www.imf.org/en/News/Articles/2017/03/30/pr17105-nigeria-imf-executive-board-concludes-2017-article-iv-consultation": IMF Executive Board Concludes 2017 Article IV Consultation with Nigeria.

Nigéria s'est avéré payant puisqu'il s'est soldé par un retour progressif à la normale et à la stabilité dans la région.

- 1.5. Malgré la restructuration de l'économie, le secteur pétrolier contribue pour seulement 10% au PIB du Nigéria; il continue toutefois de jouer un rôle central dans l'économie, puisqu'il représente plus de 90% des exportations du pays et 80% des recettes publiques. Associé à une mauvaise gestion des recettes pétrolières enregistrées pendant les périodes fastes, caractérisée par une épargne insuffisante et un faible niveau d'investissement dans les infrastructures, ce rôle prépondérant a eu des effets défavorables sur l'ensemble de l'économie, qui a été atteinte du "syndrome hollandais". En effet, le secteur pétrolier a entraîné une récession dans d'autres secteurs de production, y compris l'agriculture et le secteur manufacturier, exposant ainsi le pays à l'instabilité du marché international du pétrole et le plongeant dans une situation de désindustrialisation.
- 1.6. En 2016, l'économie s'est contractée de 1,5% et le taux d'inflation a atteint 18,6%. Ensemble, la récession et l'inflation ont eu des effets néfastes sur la conjoncture nationale et ont complexifié l'environnement politique. Pour les membres du gouvernement actuel responsables de la politique économique, la difficulté est de rétablir une croissance solide, soutenue et inclusive au sein de l'économie nigériane afin de renforcer la protection sociale, de réduire la pauvreté et d'accélérer la création d'emplois dans un pays qui affiche une croissance démographique de 2,8%. Compte tenu de cela, le gouvernement a élaboré le Plan national de reprise et de croissance économiques (ERGP), un plan quadriennal à moyen terme (2017-2020) dont les objectifs stratégiques sont les suivants: 1) rétablir la croissance, 2) investir dans le peuple et 3) construire une économie compétitive sur le plan mondial. Le commerce est l'un des principaux moteurs de croissance identifiés dans le plan en question. C'est dans ce contexte que le Ministère fédéral de l'industrie, du commerce et de l'investissement élabore et mettra en œuvre le Plan pour la diversification et la croissance. Les travaux à cet égard se poursuivent.

### 2 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

### 2.1 Comportement de la croissance

- 2.1. Pendant la période 2010-2015, le Nigéria a enregistré une croissance économique impressionnante, le PIB réel ayant progressé de 4,8% en moyenne. Le secteur non pétrolier, qui a affiché une croissance annuelle moyenne de 6,2% au cours de la même période, est à l'origine de cette croissance et représente 90% du PIB total. Toutefois, le secteur pétrolier s'est contracté de 4,5% par an en moyenne pendant la période en question.
- 2.2. Le produit intérieur brut (PIB) réel annuel du Nigéria est passé d'environ 54 600 milliards de naira en 2010 à environ 67 200 milliards en 2014, ce qui représente un taux de croissance moyen de 5,31% au cours de la période susmentionnée. Si l'on regarde les chiffres trimestriels, en 2011, le taux de croissance du PIB réel s'est élevé à 6,89% au premier trimestre avant de tomber à 3,60% et 4,69% aux troisième et dernier trimestres, respectivement. Les années suivantes, ce taux a fluctué entre le premier trimestre de 2012 et le dernier trimestre de 2015 et a culminé à 6,8% au dernier trimestre de 2013. Par suite de l'effondrement du prix international du pétrole, l'économie nigériane est entrée dans une phase de récession qui a commencé au troisième trimestre de 2014 et qui s'est caractérisée par des taux de croissance négatifs de -0,36%, -2,06%, -2,24% et -1,30% en termes réels aux premier, deuxième, troisième et dernier trimestres de 2016, respectivement. Toutefois, d'après le Fonds monétaire international (FMI), l'économie nigériane devrait sortir de la récession en 2017 et afficher un taux de croissance de 0,6%.
- 2.3. Le taux d'inflation est resté inférieur à 10% entre le deuxième trimestre de 2013 et le dernier trimestre de 2015, après avoir atteint 14,8% au premier trimestre de 2010. Depuis son niveau le plus bas, soit 7,8%, enregistré au premier trimestre de 2014, il a augmenté de façon constante jusqu'à atteindre 18,6% à la fin de 2016. Le taux d'inflation est resté élevé en raison d'une crise monétaire engendrée par une pénurie de devises due à l'effondrement des prix du pétrole. Les taux d'inflation élevés ont fait baisser les recettes en devises et les contraintes du côté de l'offre ont entraîné des taux d'intérêt élevés et, par conséquent, des coûts plus élevés pour les entreprises. Diverses mesures de réforme monétaire, budgétaire et structurelle ont été prises pour remédier à ces difficultés à court, moyen et long termes. Leur mise en œuvre s'intensifie. Bien

avant la formulation des recommandations du FMI au titre de l'article IV, il avait été reconnu que des mesures audacieuses étaient nécessaires pour garantir une croissance solide et soutenue.

% 100 90 80 50,6 50,5 51,9 52,2 53,2 53,6 70 60 50 40 26,1 25,6 24,8 24,9 23,7 30 20 23,4 23,9 23,3 22,9 23,1 24,4 10 0 2011 2012 2013 2014 2015 2016 ■ Services ■ Industrie ■ Agriculture

Graphique 2.1 Contributions sectorielles au PIB, 2011-2016 (prix constants)

Source: Bureau national de la statistique.

- 2.4. L'exercice de restructuration a révélé que le secteur des services était celui qui contribuait le plus au PIB. En 2011, il représentait 50,6% du PIB, contre 26,1% pour l'industrie et 23,4% pour l'agriculture. Sa part dans le PIB a continué d'augmenter entre 2011 et 2016, année au cours de laquelle elle a atteint 53,6%. La part de l'agriculture est restée relativement stable et s'est élevée à 24,4% en 2016.
- 2.5. À l'inverse, la contribution du secteur industriel au PIB a diminué d'environ 4,1 points de pourcentage, puisqu'elle est passée de 26,1% en 2011 à 22,1% en 2016. Toutefois, cette baisse était due, non pas à une diminution de la taille du secteur pendant la période en question, mais au fait que le secteur a progressé moins rapidement que les secteurs des services et de l'agriculture. La principale raison à cela est que les activités pétrolières sont incluses dans le secteur industriel. Pendant cette période, la production pétrolière a chuté de 50% en termes nominaux et de 33% en termes réels. Cependant, le secteur manufacturier a affiché une croissance globalement équivalente à celle du secteur des services en termes nominaux, soit 97%, et a progressé de 49% en termes réels pendant la même période, contre 25% pour les services.

### 2.2 Résultats commerciaux

2.6. Pendant la période 2010-2016, les exportations nigérianes sont restées dominées par le pétrole. Après avoir atteint un niveau record d'environ 14 300 milliards de naira en 2011, la valeur des exportations de pétrole n'a cessé de diminuer les années suivantes pour s'établir à environ 8 200 milliards de naira en 2015 et 6 100 milliards à la fin du troisième trimestre de 2016. La valeur des exportations de produits non pétroliers est passée d'environ 711 milliards de naira en 2010 à 1 100 milliards en 2013, soit son niveau le plus haut, avant de tomber à environ 660,7 milliards de naira en 2015 et 477,5 milliards au troisième trimestre de 2016. Contrairement aux exportations, les importations sont dominées par les produits de base non pétroliers, dont la valeur dépassait celle des produits pétroliers de presque 450% en 2015. Ainsi, la valeur des importations de produits de base non pétroliers est passée d'environ 6 400 milliards de naira en 2010 à environ 9 400 milliards en 2015, malgré une légère baisse en 2012. Toutefois, au troisième trimestre de 2016, cette valeur s'établissait à environ 4 980 milliards de naira. Les importations de produits pétroliers raffinés ont cependant augmenté, leur valeur étant passée d'environ 1 700 milliards de naira en 2010 à environ 3 100 milliards en 2012, avant de diminuer continuellement pour s'établir à 1 700 milliards de naira en 2015 et 1 540 milliards à la fin du troisième trimestre de 2016. L'instabilité qui caractérise les importations et les exportations se

traduit également dans la valeur total des échanges, qui était d'environ 20 200 milliards de naira en 2010, mais qui a légèrement diminué pour s'établir à environ 19 000 milliards de naira en 2015 et 2016 après avoir oscillé entre 23 000 et 26 000 milliards de naira entre 2011 et 2014. Entre 2010 et 2016, les produits non pétroliers représentaient plus de 70% des importations nigérianes, tandis que le pétrole représentait plus de 90% des exportations du pays.

2.7. S'agissant de l'emploi, 20,1% (soit 13,8 millions de personnes) de la population active du Nigéria travaille dans le secteur du commerce. En ce qui concerne plus spécifiquement le commerce extérieur du pays, le Bureau national de la statistique estime que les exportations et les importations (distinctes du commerce intérieur) représentent 13% de l'ensemble des emplois liés au commerce, soit 1,8 million d'emplois ou 2% de la population active totale.

### 2.3 Balance des paiements, réserves en devises et taux de change

- 2.8. D'après la Banque centrale du Nigéria (CBN), le solde du compte courant du Nigéria est tombé d'environ 2 000 milliards de naira en 2010 à 1 600 milliards en 2011, avant de remonter à environ 3 000 milliards de naira en 2013. Il a ensuite de nouveau diminué jusqu'à afficher un déficit d'environ 3 000 milliards de naira en 2015, pour finalement redevenir excédentaire d'environ 136,8 milliards de naira à la fin du troisième trimestre de 2016. Le compte de capital et d'opérations financières était excédentaire en 2010, 2013 et 2014 (de 300 milliards, 1 200 milliards et 1 900 milliards de naira, respectivement), mais déficitaire en 2011, 2012 et 2015 (de 800 milliards, 1 900 milliards et 200 milliards de naira, respectivement), un déficit et un excédent élevés, d'environ 1 900 milliards de naira chacun, ayant été enregistrés en 2012 et 2014, respectivement. À la fin du troisième trimestre de 2016, le solde net du compte de capital et d'opérations financières s'établissait à environ 1 660 milliards de naira. Ainsi, la balance des paiements du Nigéria est restée excédentaire entre 2010 et 2014, mais était déficitaire en 2015. Toutefois, elle affichait un excédent d'environ 1 800 milliards de naira à la fin du dernier trimestre de 2016.
- 2.9. L'instabilité de la balance commerciale et de la balance des paiements du Nigéria se reflète aussi dans les réserves en devises du pays. Ces dernières sont passées d'environ 32,3 milliards de dollars en 2010 à 43,8 milliards en 2012, après quoi elles n'ont cessé de diminuer pour s'établir à 28,3 milliards de dollars en 2015 et à 23,8 milliards à la fin du troisième trimestre de 2016. En outre, après être tombé de 7,7 en 2010 à 5,8 en 2012, l'équivalent des réserves de change en mois d'importation a atteint un niveau record de 9,5 en 2013. Il a toutefois chuté à 6,5 en 2015, mais est remonté à 9,05 au troisième trimestre de 2016. La comparaison du niveau des réserves aux importations montre qu'en 2010, les réserves permettaient de couvrir 7,7 mois d'importations. Ce chiffre est tombé à 5,8 en 2012, avant de culminer à 9,5 en 2013. Depuis, le nombre de mois d'importations couverts est redescendu à 6,5 en 2015, avant de remonter à 9,1 au troisième trimestre de 2016.
- 2.10. Le taux de change officiel était de 150,66 naira pour 1 dollar en 2010, mais est passé à 197 naira pour 1 dollar en 2015. Cette évolution traduit une tendance à la dépréciation du naira (taux de change) face au dollar. La différence entre les taux de change pratiqués sur le marché parallèle et sur le marché officiel s'est accentuée depuis 2012, année au cours de laquelle elle était d'environ 1%. En 2015, le taux de change pratiqué dans les bureaux de change était supérieur d'environ 36% au taux de change officiel, la différence la plus élevée jamais enregistrée, après être passé de 156 à environ 267 naira pour 1 dollar entre 2010 et 2015. À la fin de 2016, le taux de change avait atteint environ 305 et 464 naira pour 1 dollar sur les marchés officiel et parallèle, respectivement. À l'heure actuelle, la Banque centrale du Nigéria (CBN) prend des mesures pour intervenir sur le marché des changes afin de gérer la situation, qui se caractérise par une demande de change supérieure à l'offre. L'objectif reste que le taux de change soit déterminé par le marché.

### 2.4 Dépenses, recettes et dette publiques

2.11. Pendant la période 2010-2016, les dépenses publiques totales du Nigéria ont oscillé entre 4 000 milliards de naira en 2010 et 5 200 milliards en 2013, avant de s'établir à environ 3 800 milliards de naira à la fin du troisième trimestre de 2016. Les dépenses effectives ont révélé

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Banque centrale du Nigéria (2015). Bulletin statistique de la Banque centrale du Nigéria, République fédérale du Nigéria, Abuja, et Banque centrale du Nigéria (2017). Bulletin statistique trimestriel de la Banque centrale du Nigéria, République fédérale du Nigéria, Abuja.

une tendance selon laquelle les dépenses ordinaires, à savoir les frais généraux et les dépenses de personnel, étaient systématiquement supérieures aux dépenses d'équipement, ce qui, en réalité, ne cadrait pas avec les priorités budgétaires du gouvernement fédéral. Les chiffres actuels indiquent que les dépenses de personnel représentent 30% du budget et 40% des recettes.<sup>3</sup> Cette situation est examinée de près en vue de redonner la priorité aux dépenses d'équipement et à l'investissement en faveur de la croissance. En outre, les dépenses ordinaires ont quelque peu augmenté, puisqu'elles sont passées d'environ 3 000 milliards de naira en 2010 à environ 3 600 milliards en 2015, après avoir légèrement diminué en 2014. Cette part des dépenses du gouvernement fédéral a atteint environ 3 100 milliards de naira à la fin du troisième trimestre de 2016. Après une certaine instabilité observée entre 2010 et 2012, les dépenses d'équipement sont tombées d'un montant record d'environ 1 000 milliards de naira en 2013 à 783,1 milliards et 818,4 milliards en 2014 et 2015, respectivement. Elles ont continué de diminuer pour s'établir à environ 546,6 milliards de naira à la fin du deuxième trimestre de 2016. L'équipe de gestion économique conseille et aide les services fiscaux du Ministère fédéral des finances et du Ministère fédéral du budget et de la planification nationale dans leurs efforts pour inverser la tendance actuelle de façon à ce que la priorité soit donnée aux dépenses d'équipement, en particulier aux dépenses d'infrastructure. Dans ce contexte, il convient de noter que l'ERGP met l'accent sur l'investissement dans les infrastructures, en particulier le réseau électrique, les routes, les voies ferrées, les ports et les réseaux à large bande. Les dépenses d'équipement seront basées sur les projets en cours et sur les nouveaux projets à mettre en œuvre pendant la période couverte par l'ERGP, c'est-à-dire entre 2017 et 2020, afin de renforcer les bases de l'infrastructure nationale.

- 2.12. Malgré des recettes très variables entre 2010 et 2016, le secteur pétrolier est celui qui a contribué le plus aux finances du gouvernement fédéral pendant cette période. Les recettes pétrolières ne cessent de diminuer depuis 2011 (année au cours de laquelle elles ont atteint leur niveau le plus élevé, soit environ 8 900 milliards de naira), mais se sont toutefois établies à 3 100 milliards de naira en 2015 et à 2 000 milliards à la fin du troisième trimestre de 2016. En revanche, les recettes non pétrolières du gouvernement fédéral sont passées de 1 900 milliards de naira en 2010 à environ 3 300 milliards en 2014, avant de diminuer légèrement pour retomber à 3 100 milliards de naira en 2015. Elles ont fortement chuté au deuxième trimestre de 2016, puisqu'elles sont redescendues à 1 800 milliards de naira.
- 2.13. L'encours de la dette intérieure et l'encours de la dette extérieur du gouvernement fédéral nigérian ont tous deux augmenté de façon constante pendant la période 2010-2016; ils sont en effet passés de 4 600 milliards et 689,8 milliards de naira en 2010 à environ 8 800 milliards et 2 100 milliards de naira en 2015, respectivement. En outre, à la fin du deuxième trimestre de 2016, la dette intérieure totale du gouvernement fédéral s'établissait à 10 600 milliards de naira, tandis que la dette extérieure totale était de 3 200 milliards de naira.

### 3 OBJECTIFS PRIORITAIRES DE DIVERSIFICATION ET DE MODERNISATION

### 3.1 Introduction

3.1. L'effondrement des prix du pétrole survenu en 2014, qui s'est traduit par une baisse des recettes en devises de 60%, a obligé le Nigéria à faire de la diversification une des principales priorités de sa politique économique. Le Plan pour la diversification, qui est en cours d'élaboration, vise à assurer la croissance de l'économie et à faire basculer cette dernière dans le XXIe siècle en la transformant en une économie de marché moderne et intégrée qui favorise la concurrence et la création de richesses, qui soit réglementée en faveur des intérêts publics et privés et qui soit mieux équilibrée pour pouvoir faire face aux chocs exogènes et endogènes. Ce plan marque le début du processus visant à rompre la dépendance de l'économie vis-à-vis des recettes pétrolières, une dépendance installée de longue date. La première étape consiste à assurer un approvisionnement stable en électricité pour permettre le déroulement des activités économiques. Le "Programme de redressement du secteur de l'électricité" a été finalisé, puis adopté par le Conseil exécutif fédéral (FEC) le 22 mars 2017. La Banque mondiale fournit un appui technique et financier pour sa mise en œuvre. Dans le cadre des réformes engagées par le gouvernement, l'Initiative présidentielle pour la création de conditions favorables à l'activité des entreprises a commencé à être mise en œuvre; d'un point de vue institutionnel, cette initiative joue un rôle capital dans l'établissement de partenariats avec le secteur privé afin de mobiliser des ressources pour le développement et la diversification de l'économie. L'institution du Conseil présidentiel pour

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ministère fédéral du budget de la planification nationale, 2017.

la création de conditions favorables à l'activité des entreprises (PEBEC) et de son secrétariat permanent, le Secrétariat pour la création de conditions favorables à l'activité des entreprises (EBES), a fait progresser la mise en œuvre de l'initiative susmentionnée. Dans le cadre de sa première phase, le Programme relatif à la facilité de faire des affaires, établi au titre de l'initiative en question, est mis en œuvre sur la base du "Plan d'action national sur 60 jours", qui concerne la facilité de faire des affaires. Pour résumer, le Plan pour la diversification et la croissance repose, entre autres, sur les grands piliers suivants:

- Initiative présidentielle pour la création de conditions favorables à l'activité des entreprises;
- Plan national de révolution industrielle (NIRP);
- Plan de développement des micro, petites et moyennes entreprises (MPME);
- Programme pour l'IED, l'investissement de portefeuille et l'investissement intérieur direct:
- accords commerciaux négociés visant à élargir l'accès aux marchés pour les exportateurs nigérians de marchandises et de services, y compris par la création de chaînes de valeur régionales, continentales et mondiales; et
- projet pour une économie numérique intelligente au Nigéria.
- 3.2. Le Plan pour la diversification s'inscrit dans le cadre de l'ERGP, qui définit les axes de diversification de l'économie sur les plans stratégique et sectoriel. Sur le plan sectoriel, comme l'indique l'ERGP<sup>4</sup>, la difficulté réside dans le fait que bien que le secteur pétrolier représente seulement 10% du PIB du Nigéria, il reste une source importante de recettes d'exportation et de recettes publiques. En 2015, les secteurs qui contribuaient le plus au PIB étaient les services  $(53,2\%,\ y\ compris\ le\ commerce\ de\ gros\ et\ de\ détail),\ l'agriculture\ (23,1\%),\ le\ secteur\ manufacturier\ (9,5\%),\ et\ la\ construction\ et\ l'immobilier\ (3,9\%\ et\ 7,6\%\ du\ PIB\ réel,$ respectivement). D'après l'historique de leurs taux de croissance, ces secteurs pourraient contribuer dans une large mesure au rétablissement de la croissance et à la diversification de l'économie, tout en générant des recettes en devises et en augmentant la résilience de l'économie face aux chocs exogènes, en particulier dans le secteur du pétrole et du gaz. Malgré sa contribution relativement faible au PIB, le secteur des minéraux solides a lui aussi un fort potentiel de croissance. D'un point de vue sectoriel, les efforts de diversification et les investissements réalisés par les investisseurs - aussi bien étrangers que nationaux - seront dirigés vers les six secteurs prioritaires, à savoir les suivants: agriculture, activités manufacturières, minéraux solides, services, construction et immobilier, et pétrole et gaz. Les services, l'agriculture et les activités manufacturières devraient représenter les trois quarts de la croissance au cours des quatre prochaines années. Le secteur des minéraux solides possède un fort potentiel de croissance. Le secteur du pétrole et du gaz continuera de jouer un rôle essentiel dans l'économie nigériane, en particulier grâce au développement des chaînes de valeur et à l'intégration avec les autres secteurs.

### 3.2 Initiatives systémiques et sectorielles

- 3.3. L'objectif de transformation structurelle consiste à industrialiser, diversifier et moderniser l'économie. Le Plan national de reprise et de croissance économiques (ERGP) définit le cadre macroéconomique et l'orientation à donner au développement. Pour réaliser l'objectif de croissance inclusive évoqué plus haut, l'ERGP s'articule autour de trois grands axes stratégiques: 1) rétablir la croissance, 2) investir dans le capital humain du Nigéria et 3) construire une économie compétitive sur le plan mondial.
- 3.4. L'industrialisation est l'un des principaux facteurs qui contribuent à redynamiser l'économie nigériane. Elle repose sur le Plan national de révolution industrielle (NIRP), qui comprend plusieurs éléments importants. Le NIRP vise à accélérer le développement des capacités industrielles au Nigéria. Dans l'immédiat, son objectif est plus spécifiquement de créer quatre groupes industriels

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> http://www.nationalplanning.gov.ng/images/pub/ERGP%20document%20as%20printed.pdf.

dans lesquels le Nigéria possède une quantité importante de ressources primaires, à savoir l'industrie agroalimentaire, les minéraux solides et les métaux, le pétrole et le gaz, et la construction, l'industrie légère et les services. Dans chacun de ces secteurs, l'objectif est d'amener le secteur privé à jouer un rôle moteur, y compris au moyen de partenariats public-privé (PPP), pour ce qui est de créer des chaînes de valeur sectorielles, de stimuler la production locale et de cibler les grands investisseurs institutionnels afin de réaliser des opérations rentables.

- 3.5. Le secteur manufacturier joue un rôle essentiel, en particulier dans la création d'emplois. Le NIRP vise à accroître la part de ce secteur dans le PIB en accélérant la mise en œuvre des plans existants et en relançant l'activité dans un certain nombre de secteurs qui périclitent. Des zones économiques spéciales (ZES) sont actuellement mises en place sur la base de zones franches et de zones industrielles d'exportation existantes et déjà agréées pour accroître la compétitivité et l'efficacité du secteur manufacturier. Les travaux préparatoires relatifs à leur entrée en fonctionnement en sont à un stade avancé. Ces ZES visent spécifiquement à:
  - contribuer à remédier aux difficultés rencontrées au Nigéria par les entreprises manufacturières et industrielles en matière d'infrastructure et de logistique, principalement en ce qui concerne l'électricité, l'eau, les transports et les technologies de l'information et de la communication (TIC);
  - promouvoir les avantages des "groupements d'entreprises" et de la participation aux chaînes de valeur en regroupant au même endroit des entreprises manufacturières à vocation exportatrice exerçant des activités analogues;
  - améliorer l'utilisation des facteurs de production et des sources d'avantage comparatif;
    et
  - créer des modèles nationaux sur la base des meilleures pratiques mondiales pour la fourniture d'infrastructures matérielles et immatérielles, ainsi que des conditions favorables à l'activité des entreprises.
- 3.6. La planification vise à répondre aux "objectifs dynamiques" à court, moyen et long termes, qui consistent à intégrer le Nigéria dans les chaînes de valeur régionales et mondiales en tant que destination de fabrication, à accroître la facilité de faire des affaires, à restructurer l'économie et à renforcer les compétences et les capacités technologiques. Au cours de la première phase, des travaux préparatoires sont menés en vue de l'entrée en fonctionnement immédiate des six zones ci-après:
  - 1. zone de libre-échange de Lekki, État de Lagos
  - 2. zone de libre-échange Ogun-Guangdong, État d'Ogun
  - 3. zone de libre-échange de Calabar, État de Cross River
  - 4. zone de libre-échange de Kano, État de Kano
  - 5. zone de libre-échange d'Enyimba, État d'Abia
  - 6. zone de libre-échange du port en eau profonde et de la cité industrielle d'Ibom, État d'Akwa Ibom
- 3.7. L'objectif est d'utiliser les ZES comme modèle pour surmonter les obstacles à la production manufacturière nationale et remédier aux contraintes du côté de l'offre en ce qui concerne l'infrastructure, l'approvisionnement en électricité, le coût des intrants, la compétitivité qui est globalement faible et donc la rentabilité. Les ZES sont établies en fonction de la demande du marché, de l'attractivité des investissements sur les grands marchés et des possibilités d'accès à des marchés plus importants.
- 3.8. L'accent est mis en priorité sur six zones économiques spéciales parmi les 34<sup>5</sup> zones de libre-échange/parcs industriels agréés du pays et dans lesquels s'exercent diverses activités (dont

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Zone de libre-échange de Calabar, État de Cross River; zone de libre-échange de Kano, État de Kano; zone de libre-échange frontalière de Maigatari, État de Jigawa; zone franche frontalière de Banki, État de Borno; zone de libre-échange d'Oluyole, État d'Oyo; zone industrielle d'exportation de Sebore Farms, État d'Adamawa; zone de libre-échange de Lagos, État de Lagos; zone industrielle d'exportation d'Airline Services, État de Lagos; zone franche et complexe de Tinapa, État de Cross River; zone franche intégrée de Snake Island, État de Lagos; zone de libre-échange d'Olokola, États

certaines sont spécialisées par nature) qui contribuent à la création d'emplois et au développement des exportations. À ce jour, le régime de zones franches dans son ensemble a attiré des investissements d'une valeur globale supérieure à 100 milliards de dollars EU et a créé plus de 20 000 emplois directs.

- 3.9. Au niveau de la réglementation générale, le Conseil consultatif national de la politique industrielle et de la concurrence (ci-après le "Conseil") a été établi en mars 2017. Il dirigera la mise en œuvre du Plan national de révolution industrielle et sera chargé de la compétitivité et de l'application des meilleures pratiques mondiales et des normes. Le Vice-Président de la République fédérale du Nigéria assurera la présidence du Conseil; la Vice-Présidence sera assurée par le Ministre de l'industrie, du commerce et de l'investissement pour le secteur public et par M. Dangote pour le secteur privé. Les membres du Conseil sont issus aussi bien du secteur public que du secteur privé.
- 3.10. Dans le domaine de l'agriculture, le gouvernement fédéral a lancé une série de programmes pour alléger les contraintes qui pèsent sur les agriculteurs. Ces programmes incluent le Plan de soutien de la croissance (GESS), lancé en 2012 pour fournir des intrants subventionnés aux petits agriculteurs; le régime de crédits pour l'agriculture commerciale (CACS), le Programme d'ancrage des emprunteurs et le Système national de partage des risques fondé sur des incitations pour les prêts à l'agriculture (NIRSAL), qui visent à améliorer l'accès au financement de l'agriculture; ainsi que l'établissement d'une cartographie nationale des caractéristiques des sols et la mise en place de projets d'irrigation pour accroître la productivité agricole. Au milieu de 2015, 14 millions d'agriculteurs étaient enregistrés au titre du GESS.
- 3.11. En 2016, dans le cadre du NIRSAL, 5 000 hectares de terres agricoles irrigables ont été ouverts aux investisseurs potentiels et de nouvelles terres seront concernées à moyen terme. Le gouvernement s'emploie également à améliorer les infrastructures pour favoriser la croissance et le développement du secteur agricole, notamment en construisant des routes et des installations de stockage et en créant des chaînes de valeur afin d'améliorer l'accès des agriculteurs ruraux aux marchés national et international. Le gouvernement fédéral s'appuie sur le programme de transformation agricole pour mettre en place l'Alternative verte, sa politique de promotion de l'agriculture. Cette dernière vise à accroître la productivité en améliorant l'accès à la terre, à l'information, à la connaissance et aux intrants. Elle porte aussi sur la fertilité des sols, la gestion de la production, ainsi que le stockage, la transformation, la commercialisation et le commerce des produits agricoles. L'investissement du secteur privé permettra d'améliorer l'accès au financement et encouragera l'investissement du secteur agroalimentaire. Le programme de transformation agricole vise à élargir la compétence du Ministère fédéral de l'agriculture et du développement rural aux domaines suivants: cadre et fonctions institutionnels, questions concernant les jeunes et les femmes, infrastructures, agriculture intelligente face au climat, recherche et innovation, alimentation, consommation et sécurité nutritionnelle. Une des principales activités stratégiques consiste à intégrer la chaîne de valeur agricole pour améliorer l'accès aux marchés, ce qui redynamisera la Bourse des marchandises du Nigéria (NCX) et contribuera à accélérer les exportations, ainsi que pour améliorer la gestion des stocks et la capacité de stockage au niveau national. L'objectif de toutes ces initiatives est de remédier aux difficultés persistantes rencontrées par le secteur, qui incluent un accès limité au financement et aux intrants pour les agriculteurs, un risque important de perte de rendement lié au changement climatique, un accès limité aux marchés national et international pour les produits agricoles et une instabilité des prix à la production.

d'Ondo et d'Ogun; zone franche du parc scientifique et technologique d'Ibom, État d'Akwa Ibom; zone de libre-échange de Living Spring, État d'Osun; zone de libre-échange de LADOL, État de Lagos; zone franche spécialisée dans l'industrie ferriviaire, État d'Ogun; zone franche du village des technologies d'Abuja, territoire de la capitale fédérale; zone franche de Brass LNG, État de Bayelsa; zone de libre-échange Imo-Guangdong, État d'Imo; zone industrielle d'exportation d'ALSCON, État d'Akwa Ibom; zone de libre-échange Ogun-Guangdong, État d'Ogun; zone de libre-échange de Lekki, État de Lagos; zone de libre-échange de Kwara, État de Kwara; zone de libre-échange de Koko, État du Delta; zone franche de la cité industrielle d'Ibom, État d'Akwa Ibom; parc industriel de la révolution du gaz d'Ogidigben, État du Delta; zone de libre-échange de NAHCO, État de Lagos; parc industriel d'Ogogoro, État de Lagos; Cité économique du centenaire, territoire de la capitale fédérale; Cité commerciale internationale du Nigéria, État de Lagos; parc industriel intégré de Badagry Creek, État de Lagos; cité économique maritime, État de Lagos; cité industrielle d'Ondo, État d'Ondo; parc industriel d'Enpower, État d'Enugu.

- 3.12. Le secteur des minéraux solides est encore quasiment inexploité malgré le fait qu'il pourrait contribuer dans une large mesure au PIB du Nigéria. Les 44 types connus de minéraux présents dans le pays en différentes combinaisons et quantités restent inexploités ou sous-utilisés. Bien que ce secteur contribue globalement peu à la croissance du PIB, sa part dans ce dernier a doublé, puisqu'elle est passée de 52 milliards de naira en 2010 à 103 milliards en 2015. Le Plan pour le secteur des minéraux solides vise à recentrer les efforts sur ce secteur et à accroître sa contribution au PIB d'au moins 8% par an au cours des trois prochaines années. Le gouvernement compte aussi encourager la production de charbon pour alimenter les centrales électriques; établir une carte géologique de l'ensemble du territoire national d'ici à 2020; intégrer les activités minières artisanales au secteur formel; encourager et promouvoir la transformation des minéraux et les industries créatrices de valeur ajoutée qui favorisent l'intégration en amont et en aval; créer des conditions propices à l'augmentation de l'investissement privé en concentrant les efforts sur les minéraux énergétiques, le fer/l'acier et l'or/les pierres gemmes; et diminuer la fuite/la perte de valeur en formalisant les activités minières informelles.
- 3.13. Actuellement, le secteur des services est celui qui contribue le plus au PIB, sa part dans ce dernier ayant atteint 53,6% en 2016. Il a affiché une croissance moyenne de 4,6% en termes réels au cours des cinq dernières années (période 2012-2016), une croissance qui pourrait être entretenue par des entrées importantes de recettes en devises et par la création d'emplois. Les sous-secteurs des services qui progressent rapidement et qui constituent donc des moteurs de croissance incluent les suivants: technologies de l'information et de la communication (TIC), services bancaires et financiers, économie numérique, en particulier le commerce électronique, industries créatives et divertissement (Nollywood et musique), tourisme, etc.<sup>6</sup> L'éventail des activités économiques montre qu'une diversification est en cours et que l'économie est de plus en plus axée sur les services, en particulier dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication, du commerce de gros et de détail et de l'immobilier.<sup>7</sup>
- 3.14. Pour le gouvernement, il est vital et urgent de moderniser l'économie nigériane. C'est pourquoi le Projet pour une économie numérique intelligente au Nigéria figure parmi les priorités énoncées dans le plan du Ministère fédéral de l'industrie, du commerce et de l'investissement (FMITI) pour la diversification, la modernisation et la croissance. Ce projet concerne tous les secteurs clés de l'économie et comprend deux volets qui couvrent respectivement les aspects matériels et immatériels. Sa mise en œuvre est coordonnée par le Ministère de l'information et des communications. Le Projet a été conçu et est mené dans le contexte du développement de l'économie numérique et de la quatrième révolution industrielle. Ses objectifs incluent les suivants:
  - élargissement de la couverture des services à large bande au Nigéria afin de créer une plate-forme numérique à l'échelle nationale;
  - diversification et croissance par la création de conditions favorables à l'activité des entreprises et une facilitation accrue des échanges;
  - modernisation pour améliorer la protection sociale et générer des gains d'efficacité;
  - accélération et approfondissement de l'intégration économique régionale et mondiale par la connexion aux chaînes de valeur;
  - attraction, augmentation et maintien de l'investissement; et
  - élargissement des possibilités d'emploi au Nigéria.
- 3.15. Le Projet pour une économie numérique intelligente au Nigéria s'inscrit dans un objectif de croissance qui consiste à augmenter d'au moins 10% la contribution au PIB des TIC et des activités basées sur les TIC et à créer au moins 5 millions d'emplois entre 2017 et 2026.
- 3.16. Le secteur des services financiers a enregistré une forte croissance et aurait pu faire encore mieux s'il n'avait pas subi les effets des crises économique et financière mondiales de 2008 et 2009. Entre 2010 et 2015, il a progressé de 11,3% en termes réels. La politique suivie vise à faire

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Bureau national de la statistique, 2014.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Perspectives économiques en Afrique, 2016.

augmenter le volume des actifs et à diversifier les instruments financiers, à examiner la capitalisation des établissements financiers et à encourager les prêts aux secteurs agricole et manufacturier par la syndication avec les banques de développement et par l'application de taux débiteur abordables et de frais connexes minimes.

- 3.17. Le secteur nigérian du tourisme connaît des difficultés liées au fait que les attraits touristiques du pays sont très peu connus au niveau mondial, mais aussi en raison d'une infrastructure sous-développée, de problèmes de sécurité, d'un manque d'options intéressantes pour passer des vacances dans le pays et d'investissements insuffisants. Les opérateurs du secteur privé cherchent à attirer les touristes au Nigéria en leur présentant le pays comme une destination touristique majeure en Afrique. L'objectif est d'accroître la contribution du tourisme au PIB, de faire augmenter le nombre de visiteurs dans le pays de 10% par an, de développer le tourisme intérieur, de promouvoir et d'encourager le parrainage des acteurs du secteur du tourisme dans l'agriculture locale, les industries créatives et la production manufacturière, et de renforcer l'intégration en amont et en aval.
- 3.18. Le secteur du divertissement est au cœur des industries créatives du Nigéria. Il possède un énorme potentiel pour ce qui est de générer une croissance soutenue et inclusive et de contribuer à la diversification de l'économie. Le secteur nigérian du divertissement, en particulier l'industrie cinématographique, aussi appelée "Nollywood", progresse de façon spectaculaire depuis les années 1980; il se classe deuxième au niveau mondial après Hollywood en termes de nombre de films produits. Le potentiel d'exportation de Nollywood et des industries créatives nigérianes est évident et les possibilités d'accroissement de l'investissement dans ce secteur sont considérables, secteur qui est aujourd'hui le deuxième employeur du pays après l'agriculture. En 2014, lorsque le Nigéria a entrepris de restructurer son économie, les industries créatives, en particulier "Nollywood", ont progressé de 33% et ont contribué pour 6 milliards de dollars au PIB.8 Malgré ce taux de croissance, le secteur du divertissement tente de s'améliorer dans divers domaines, dont les technologies et la protection des droits de propriété intellectuelle, y compris le droit d'auteur, afin d'enrayer le piratage, qui a fait diminuer les bénéfices du secteur. La politique et la réglementation adoptées par le gouvernement visent à garantir que ce secteur ne soit pas affecté et puisse continuer à se développer vigoureusement sans que des mesures restrictives pour le commerce ou autres n'entravent les exportations vers les marchés régional et mondial. Le gouvernement appuiera les efforts du secteur privé à cet égard et soutiendra les autres secteurs fondés sur le savoir, ainsi que les entreprises, afin qu'ils génèrent davantage d'emplois, de richesses et de recettes en devises. À cette fin, le gouvernement s'emploie à mieux faire respecter les droits de propriété intellectuelle et a inclus les industries créatives parmi les secteurs de services prioritaires identifiés dans le Plan national de reprise et de croissance économiques (ERGP), publié récemment.
- 3.19. En 2015, le secteur de la construction représentait 3,9% du PIB réel; il affichait un taux de croissance annuel moyen de 11,4% et fournissait près de 1 million d'emplois formels. Le gouvernement s'efforce en particulier de remédier à plusieurs difficultés liées, entre autres, au coût élevé de la construction d'habitations, aux titres fonciers, à la préparation des sites et aux services connexes, ainsi qu'aux emprunts. Mis à part cela, le secteur de la construction offre des perspectives intéressantes en termes d'investissement, de croissance et de bénéfices. Les investisseurs étrangers et nationaux sont encouragés à investir dans ce secteur. Pour soutenir les efforts du secteur privé, le gouvernement travaille à l'établissement d'un fonds pour le logement des familles, qui prendrait la forme d'un partenariat public-privé destiné à libérer les ménages des contraintes liées à la construction et à améliorer l'accès au logement social. Le gouvernement prévoit également de collaborer avec les gouvernements des États en vue d'investir dans la construction de centres de formation professionnelle et technique et ainsi de développer les compétences des artisans locaux et des femmes qui travaillent dans ce secteur. Un projet en cours de mise en œuvre consiste à construire 2 700 logements à court terme, ce qui créera 105 000 emplois directs par an. Ce projet comporte plusieurs volets; il vise, entre autres, à élargir progressivement le parc immobilier en construisant 10 000 logements par an d'ici à 2020 et 20 000 logements sociaux à titre expérimental; à recapitaliser la Banque hypothécaire fédérale du Nigéria en faisant passer son capital de 2,5 à 500 milliards de naira pour répondre en partie aux besoins du pays en matière de logements; à construire 12 nouveaux complexes administratifs fédéraux dans les États dans lesquels il n'en existe pas; et à achever la rénovation des

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> "http://www.datamaniaconsult.com/nollywood-others-grow-at-33-contributes-6bn-to-rebased-gdp/#.WQhMLO-rPIU".

- 23 secrétariats existants. Le secteur de la construction est un des secteurs qui offre le plus de possibilités d'investissement.
- 3.20. Le secteur du pétrole et du gaz couvre, en amont, la production de pétrole brut et de gaz naturel (principalement destinés à l'exportation) et, en aval, les activités de raffinage et la fabrication de produits pétrochimiques. Des mesures sont actuellement prises pour remédier aux difficultés rencontrées par le secteur, tant en amont qu'en aval. Son Excellence M. Yemi Osinbajo, Vice-Président de la République fédérale du Nigéria, dialogue directement avec les dirigeants du delta du Niger pour examiner et régler des problèmes hérités de longue date. La situation s'améliore. La modernisation des techniques employées dans 4 raffineries du Nigéria dotées d'une puissance installée de 445 000 barils par jour, mais qui n'exploitent que 5% de cette puissance, contribue aussi à résoudre les difficultés rencontrées par le secteur en aval. Un plan de transformation est actuellement mis en œuvre pour développer la production de gaz et les activités nationales de raffinage du pétrole afin de répondre à la demande intérieure, et exporter des produits raffinés.
- 3.21. Les possibilités d'investissement dans ce secteur sont considérables. Le gouvernement s'emploie donc à moderniser les raffineries pour accroître la capacité de production locale. Toutefois, les principaux investissements sont réalisés par le secteur privé, qui investit massivement dans ce secteur. Par exemple, la société Dangote Industries Limited a réalisé des investissements dans la zone de libre-échange de Lekki où elle construit une usine de raffinage et de pétrochimie d'une capacité de raffinage d'environ 650 000 barils de pétrole brut. D'après les estimations actuelles, la production journalière de l'usine couvrira, et dépassera même, la consommation journalière du Nigéria, qui est comprise entre 445 000 et 550 000 barils de pétrole. Le projet s'achèvera en 2018 et devrait créer plus de 300 000 emplois directs et indirects d'ici à 2019. Le secteur reste ouvert aux investissements en amont et en aval, y compris dans la construction de raffineries modulaires.
- 3.22. S'agissant de l'action des pouvoirs publics, le gouvernement lance des projets de développement dans le secteur du gaz pour accroître la production et améliorer la gouvernance du secteur. Il prend diverses mesures à cet égard et réexamine la politique et la réglementation applicables, y compris: la politique nationale du pétrole; la politique nationale du gaz; la politique relative aux activités en aval; la politique de réforme budgétaire; et le Projet de réforme de l'industrie pétrolière. Des efforts constants sont déployés pour améliorer les conditions de l'activité des entreprises dans tous les secteurs; ces efforts consistent, entre autres, à développer les infrastructures liées au gaz, à promouvoir l'utilisation de gaz de pétrole liquéfié (GPL) et de gaz naturel comprimé (GNC) au niveau national, à diminuer le torchage du gaz, à mettre en place un cadre de réglementation du commerce du gaz et à utiliser davantage le gaz comme source d'énergie.
- 3.23. Le secteur privé joue un rôle central à cet égard et travaillera en partenariat avec le gouvernement pour mener à bien le plan de transformation structurelle, qui est axé sur la diversification, l'industrialisation et la modernisation sectorielles.
- 3.24. Comme l'indique clairement l'ERGP, le gouvernement fédéral encouragera les investissements du secteur privé pour financer les activités prioritaires au titre de l'ERGP. Ces investissements prioritaires seront destinés en particulier aux projets de développement des infrastructures telles que le réseau électrique, les routes, les ports et les voies ferrées. Le gouvernement encouragera également le secteur privé à diriger ses investissements vers les six secteurs considérés comme porteurs de croissance, à savoir les suivants: services, agriculture, activités manufacturières, minéraux solides, construction et immobilier, et pétrole et gaz. Des projets seront aussi menés dans le cadre de partenariats public-privé. La privatisation stimulera la participation au développement des infrastructures.
- 3.25. Pour réaliser son objectif de transformation structurelle axée sur la diversification, le gouvernement est déterminé à développer les secteurs prioritaires identifiés ci-dessus à court et moyen termes.

# 3.3 Soutien institutionnel pour la transformation structurelle et la diversification sectorielle

- 3.26. Pour formaliser les initiatives de réforme des politiques évoquées plus haut et leur donner un fondement juridique, l'Assemblée nationale envisage d'adopter un certain nombre de projets de loi en faveur de la diversification et de la transformation structurelle de l'économie. Ces projets incluent le Projet de loi sur l'industrie pétrolière, le Projet de loi sur la Banque de développement du Nigéria (établissement), le Projet de loi sur l'Administration des ports du Nigéria (modification), le Projet de loi sur le Fonds routier national (établissement), le Projet de loi de 2003 sur la Commission nationale des transports (modification), le Projet de loi sur les récépissés d'entrepôt (modification), le Projet de loi sur les sociétés et questions connexes (modification), la Loi sur les investissements et les valeurs mobilières, la Loi sur la gestion des droits de douane et d'accise, le Projet de loi sur la Commission fédérale de la concurrence, le Projet de loi sur l'Administration des routes du Nigéria, le Projet de réforme de l'industrie pétrolière, le Projet de loi sur les zones économiques spéciales, le Projet de loi sur l'industrie métallurgique nigériane, le Projet de loi sur la Société nigériane de développement du tourisme, le Projet de loi sur le Service nigérian de quarantaine agricole et le Projet de loi sur la biosécurité au Nigéria. Ce dernier prévoit la mise en place d'un mécanisme réglementaire, institutionnel et administratif pour l'application de mesures de sécurité dans l'utilisation des biotechnologies modernes au Nigéria afin d'empêcher tout effet néfaste sur la santé humaine et animale, la préservation des végétaux et l'environnement.
- 3.27. En ce qui concerne le financement et la gestion des infrastructures publiques et privées, le gouvernement s'emploie actuellement à mettre en place un fonds d'infrastructure. L'objectif est de récolter 25 milliards de dollars EU en trois ans. Les secteurs de l'énergie, de l'eau et des transports sont au cœur des arrangements conclus par le gouvernement fédéral et les gouvernements des États dans le cadre de partenariats public-privé. Ce domaine est réglementé par la Commission de réglementation des concessions d'infrastructures (ICRC), qui supervise ces partenariats et coordonne les intérêts du secteur public, ainsi que ceux des partenaires du secteur privé. La réglementation régissant les marchés et contrats passés dans le cadre de partenariats public-privé au Nigéria figure dans la Loi de 2005 sur l'ICRC, dans la Loi de 2007 sur les marchés publics et dans la politique nationale de 2008 en matière de partenariats public-privé.
- 3.28. Dans le secteur des technologies, des projets de loi ont été présentés à l'Assemblée nationale pour examen et adoption. Ces projets concernent l'interception de communications électroniques, la cybercriminalité et la réforme des services postaux. Trois autres projets de loi visent à développer les activités de production dans le secteur des services de communication et à encourager l'agriculture à grande échelle; il s'agit du Projet de loi de 2015 sur les transactions électroniques, du Projet de loi sur le Centre national pour la mécanisation agricole (modification) et du Projet de loi sur la société Nigérian Communications Satellite Ltd.
- 3.29. Le projet de loi sur la concurrence et la protection des consommateurs revêt une importance particulière et est actuellement examiné par l'Assemblée nationale. Il vise à établir la Commission fédérale de la concurrence et de la protection des consommateurs, qui sera chargée de développer et de promouvoir l'équité, l'efficacité et la compétitivité sur les marchés de l'économie nigériane, de permettre l'accès de tous les citoyens à des produits sûrs, d'assurer la protection des droits de tous les consommateurs au Nigéria et de traiter d'autres guestions connexes. Les dispositions de fond du projet de loi visent également à interdire les pratiques restrictives pour le commerce qui empêchent, limitent ou faussent la concurrence ou qui constituent un abus de position dominante sur le marché au Nigéria. Cela contribuera à une croissance soutenue et au développement de l'économie nigériane. Sur le plan procédural, la Chambre des représentants a adopté le projet de loi le 14 mars 2017. Ce dernier est actuellement examiné par le Senat après avoir fait l'objet d'une audition publique et d'un examen par un sous-comité technique et par le Comité sénatorial du commerce et de l'investissement. Il doit encore faire l'objet d'une troisième et dernière lecture, puis être adopté par le Sénat en mars. Les versions de la Chambre et du Sénat seront ensuite harmonisées dans le cadre d'une réunion et la version finale sera adoptée par chacune des chambres. Le projet de loi devrait être adopté cette année par le Parlement. La loi qui sera promulquée établira alors la Commission fédérale de la concurrence et de la protection des consommateurs (la "Commission"), dont les fonctions, droits et responsabilités seront énoncés dans les dispositions de ladite loi.
- 3.30. Des mesures sont prises pour garantir une concurrence loyale, tant sur le marché intérieur que dans le cadre des partenariats commerciaux du Nigéria aux niveaux régional, continental et

mondial, le but étant d'élaborer une réglementation et une législation nationales relatives aux mesures correctives commerciales et de préserver l'économie nigériane des pratiques déloyales et illégales des partenaires commerciaux qui vendent leurs produits à des prix de dumping — inférieurs aux prix du marché — sur le marché nigérian. La forme et la teneur desdites réglementation et législation sont conformes aux normes et aux meilleures pratiques internationales.

- 3.31. Avant la clôture de sa septième session, l'Assemblée nationale a adopté 46 projets de loi liés au commerce. Ensemble, tous ces projets contribueront à la transformation structurelle voulue, dont le but est de diversifier et de moderniser l'économie nigériane. Les processus de réglementation et de promulgation des lois sont menés sur la base de consultations transparentes avec les parties prenantes et conformément aux normes et aux meilleures pratiques internationales. Les consultations avec les parties prenantes sur l'élaboration de la politique commerciale font partie intégrante des initiatives de diversification de l'économie. Le gouvernement dialoguera constamment avec les groupements d'intérêts tels que les exportateurs, les importateurs et les consommateurs, et encouragera la création de nouveaux groupements d'entreprises, en particulier dans le secteur des services. Le Nigéria est résolu à assurer la primauté du droit à des fins de prévisibilité, de certitude et de responsabilisation du gouvernement.
- 3.32. Comme le souligne et le rappelle l'ERGP, le gouvernement restera déterminé à appliquer des solutions axées sur le marché et n'essaiera et n'envisagera pas de faire de la microgestion sur le plan économique. L'Autorité nigériane chargée de l'investissement souverain (NSIA) un organisme indépendant du gouvernement a été établie en 2011 dans le cadre de l'utilisation d'instruments de marché aux fins de la diversification. Elle a pour mission d'investir dans un portefeuille diversifié de titres devant générer des recettes à moyen et à long terme aux trois niveaux de gouvernement, ainsi que de gérer ce portefeuille. Conformément à son mandat, elle est chargée, entre autres, de préparer le pays à l'épuisement de ses ressources en hydrocarbures, d'attirer l'investissement étranger et d'investir dans les infrastructures essentielles en donnant la priorité aux objectifs de diversification de l'économie, de croissance et de création d'emplois. La NSIA exerce ses activités conformément à la Loi sur la NSIA et aux Principes de Santiago. 9
- 3.33. Le Fonds d'infrastructure du Nigéria (NIF), qui est géré par la NSIA, investit dans des projets nationaux d'infrastructure pour stimuler la croissance et la diversification de l'économie nigériane, attirer l'investissement étranger et créer des emplois pour les Nigérians. Les domaines d'investissement prioritaires incluent les soins de santé, les transports, l'énergie et l'électricité, les ressources en eau et l'agriculture. Les autres domaines englobent les communications, l'aviation, le réseau ferroviaire, la gestion des déchets et des eaux usées, les gazoducs, les ports, les parcs industriels, les activités extractives et le raffinage. La NSIA investit dans les domaines de l'agriculture, du développement immobilier et du développement des infrastructures (routes, ponts, réseau électrique, etc.). Par exemple, en 2017, elle prévoit d'investir 760 millions de dollars EU dans la construction d'un deuxième pont sur le fleuve Niger au titre d'un partenariat public-privé; elle envisage également d'investir à la Bourse des marchandises en vertu d'un arrangement préalable à une opération de privatisation. Parmi les travaux en cours, des échanges sont menés entre divers organismes sur les possibilités d'investissement direct dans un projet national de quichet unique, le but étant d'améliorer la plate-forme technologique utilisée par les douanes pour accroître les recettes et renforcer l'efficacité. Les investissements réalisés au titre du Fonds servent aussi à financer des projets d'industrialisation destinés à stimuler la croissance économique et le progrès social. Les activités de la NSIA contribueront à renforcer l'économie nigériane en la mettant sur la voie de la compétitivité et de la diversification.

### 4 ACCORDS ET ARRANGEMENTS COMMERCIAUX

### 4.1 Introduction

4.1. Cette section passe en revue certains aspects du statut de Membre de l'OMC du Nigéria. Elle traite aussi de la participation du Nigéria à des accords et arrangements commerciaux régionaux à deux niveaux interdépendants: a) en tant que membre fondateur de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO); et b) en tant qu'acteur majeur des négociations en

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Les Principes de Santiago sont un ensemble de 24 lignes directrices qui visent à baser le fonctionnement des fonds souverains sur les "meilleures pratiques" mondiales.

cours visant à établir une zone de libre-échange continentale (CFTA) en Afrique. Cette section contient également des renseignements actualisés sur les accords commerciaux bilatéraux et sur les accords et arrangements commerciaux préférentiels du Nigéria, ainsi qu'un examen succinct de ces derniers

- 4.2. Le régime actuel de politique commerciale du Nigéria a été approuvé en 2002 et fait actuellement l'objet de modifications et de consultations sur le fond. Le projet de nouvelle politique commerciale s'appuiera sur plusieurs éléments constants et fondamentaux de la politique de 2002, mais reflétera dans le fond les réalités du XXI<sup>e</sup> siècle. La nouvelle politique commerciale est en cours d'élaboration.
- 4.3. La politique commerciale de 2002 était régie par les accords commerciaux multilatéraux, régionaux, préférentiels et bilatéraux auxquels le Nigéria est partie. En tant que Membre fondateur de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le pays réaffirme ses engagements et obligations envers l'économie mondiale et le système commercial multilatéral fondés sur des règles.
- 4.4. Le régime nigérian de politique commerciale de 2002 avait pour but d'intégrer le pays dans le système commercial mondial afin de tirer le meilleur parti des avantages de la mondialisation. Cette politique commerciale avait trois objectifs. Premièrement, maximiser les avantages du commerce, créer des emplois et générer une croissance économique et un développement inclusif tout en protégeant l'économie nigériane des pratiques commerciales déloyales, en défendant les consommateurs nigérians et en préservant l'environnement des pratiques non durables. Deuxièmement, accroître la compétitivité du Nigéria dans l'environnement commercial mondial par la création de conditions propices à la diversification des produits d'exportation en éliminant tous les obstacles à la production et au commerce. Troisièmement, renforcer et accroître la contribution du pays au commerce international dans le but d'établir une plate-forme commerciale juste, équitable et transparente qui réponde aux attentes des parties prenantes nationales et qui crée des possibilités également avantageuses pour les partenaires commerciaux étrangers. Ces objectifs restent valables, malgré que l'environnement commercial mondial ait radicalement changé depuis 2002, ce qui nécessite des ajustements de la politique commerciale nationale.
- 4.5. Par exemple, la "quatrième révolution industrielle", a entraîné une évolution technologique rapide et constante. Une économie d'Internet s'est développée et nécessite des stratégies de croissance fondées sur le numérique. La production et le commerce ont fusionné, créant ainsi le "commerce des tâches", ce qui appelle des solutions négociées reposant sur la "construction de chaînes de valeur". La multiplication des accords de libre-échange et des accords commerciaux préférentiels a contribué à la fois à la création et au détournement d'échanges, ce qui nécessite une plus grande surveillance, une meilleure modélisation et un examen plus approfondi de la politique commerciale nationale, afin d'élaborer des accords d'intégration commerciale plus efficaces et plus susceptibles d'améliorer la protection sociale. Au niveau national, la pression démographique a accru la demande d'emplois. Dans ce contexte, les politiques et gouvernements nationaux ont exigé que les pratiques commerciales et autres soient examinées de manière plus approfondie, afin de veiller à ce que les politiques commerciales contribuent davantage à la protection sociale et à la création d'emplois. Ces ajustements sont effectués dans le cadre de la mise à jour du régime de politique commerciale de 2002, qui reflétera également l'évolution de l'ordre commercial mondial.

### 4.2 Commerce multilatéral

4.6. Le Nigéria est un des Membres fondateurs de l'OMC et a réaffirmé son attachement au système commercial multilatéral fondé sur des règles, comme le montre sa participation aux activités de l'OMC depuis l'institution de l'Organisation. Il participe toujours activement aux négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, y compris en ce qui concerne les nouvelles questions commerciales. De même, le Nigéria est un acteur majeur des coalitions régionales, des groupes d'intérêt, dont le Groupe africain, le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et le G-90, et des groupes transversaux. Le Nigéria continue de jouer un rôle actif dans les négociations sur la libéralisation de l'agriculture, sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA) et sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Il s'engage en faveur de la modernisation du programme de l'OMC sur le commerce en participant aux groupes transversaux s'occupant des questions nouvelles et émergentes, y compris en coparrainant des groupes tels que les "Amis du

commerce électronique pour le développement" et les "Amis de la facilitation de l'investissement pour le développement".

- 4.7. Le Nigéria s'est activement engagé aux niveaux institutionnel et décisionnel de l'Organisation, y compris en ce qui concerne les Conférences ministérielles, auxquelles il a participé. Il a appartenu à la première génération de présidents des Comités de l'OMC, puisqu'en 1995, le Président du Comité des règles d'origine était nigérian. En 2009, le Nigéria a présidé la huitième Conférence ministérielle de l'OMC, l'organe décisionnel suprême de l'Organisation. Il a présidé divers organes à différentes périodes: le Conseil du commerce des services (2009), l'Organe de règlement des différends (ORD) (2010) et le Conseil général (2011). Il est évident que le pays s'implique pleinement dans les institutions, processus et procédures de l'OMC et qu'il les soutient sans réserve.
- 4.8. Le Nigéria a ratifié l'amendement de l'Accord sur les ADPIC et l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) le 16 janvier 2017. La ratification de l'amendement de l'Accord sur les ADPIC s'est imposée comme une évidence du fait des mesures prises par le gouvernement pour donner accès à des médicaments abordables conformément aux règles de l'OMC.
- 4.9. S'agissant de la ratification de l'AFE, elle se justifie par les priorités du pays en matière de politique, qui sont d'accroître la facilité de faire des affaires, de promouvoir la concurrence et de diversifier l'économie. La mise en œuvre de l'AFE va donc de pair avec les efforts du gouvernement visant à améliorer les conditions de l'activité des entreprises et à réduire considérablement le coût de l'activité commerciale. Si certaines de ces questions requièrent des réformes institutionnelles, d'autres nécessitent d'énormes dépenses en capital, raison pour laquelle le pays tirerait profit d'une assistance technique et financière de la part de partenaires de développement dans certains domaines, notamment pour construire des infrastructures commerciales et mettre en œuvre les normes, procédures et réglementations internationales en matière de facilitation des échanges. Conformément à l'AFE, le Comité national de la facilitation des échanges a été créé pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord.
- 4.10. Pour le Nigéria, la protection des droits de propriété intellectuelle (DPI) est essentielle pour stimuler l'innovation, la créativité et le développement. En vue de la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, une profonde réforme institutionnelle a été entreprise et le Registre des marques, brevets, dessins et modèles a été mises en place avec le concours de l'OMPI. Cette mesure a pour but d'accroître la facilité de faire des affaires et d'améliorer la prestation de services de manière efficace, efficiente et rapide, conformément aux priorités du Président.
- 4.11. Plus spécifiquement, le Département du droit commercial du Ministère fédéral de l'industrie, du commerce et de l'investissement a mis en place un système d'enregistrement en ligne en collaboration avec l'OMPI, a établi un centre d'appui à la technologie et à l'innovation (TISC) et a créé le Système d'automatisation en matière de propriété industrielle (IPAS). Cela a encouragé les activités d'enregistrement des marques, d'innovation et d'assurance de la qualité.
- 4.12. Le système d'enregistrement en ligne encourage le dépôt des demandes via la plate-forme Internet, ce qui a permis de réduire le délai entre le dépôt et le début de la procédure de sept (7) jours. Le système permet également au déposant de suivre sa demande au moyen de l'interface de communication et de commentaires. L'IPAS prévoit aussi la possibilité, pour les déposants qui n'utilisent pas Internet ou qui n'y ont pas accès, de soumettre leur demande physiquement au bureau de réception ou d'accueil, où elle sera saisie dans le système et traitée.
- 4.13. Le TISC a pour tâche de promouvoir l'innovation, la réingénierie et le transfert de technologie au niveau national et cible principalement les PME, les inventeurs nationaux, les instituts de recherche et les universités. Actuellement, 240 participants sont inscrits au centre, ce qui contribue à promouvoir le brevetage et l'innovation. Entre 2013 et 2016, les demandes d'inscription au Registre des brevets ont augmenté de 17% au niveau national. Toutefois, il reste beaucoup à faire.
- 4.14. Les recherches effectuées dans le Registre à partir de l'index de la base de données se font encore manuellement. L'OMPI, en collaboration avec l'Office japonais des brevets (JPO), a entrepris de numériser cent mille (100 000) fichiers actifs du Registre afin de les harmoniser et de

les verser dans une banque de données numériques pour faciliter la recherche, garantir l'efficacité et réduire le temps de recherche. Ce projet a débuté en mars.

4.15. Certains aspects de la mise en œuvre des Accords de l'OMC peuvent encore être améliorés, par exemple la notification en temps utile et la mise en œuvre des dispositions de fond de certains accords. Dans le cadre de la nouvelle politique commerciale du Nigéria, l'infrastructure institutionnelle est en train d'être modernisée pour permettre la mise en œuvre et la gestion de cette politique face à la complexité et à l'évolution rapide des politiques commerciales du XXI<sup>e</sup> siècle. Elle comprendra des institutions mieux structurées et impliquera une plus grande spécialisation et la promulgation de lois et réglementations nationales pertinentes, comme celles concernant les mesures correctives commerciales et les mesures de sauvegarde pour empêcher la concurrence déloyale et illégale. À cet effet, le commerce a été intégré au Plan national de reprise et de croissance économiques (2017-2020) afin de tirer parti de l'intégration commerciale.

### 4.3 Accords commerciaux régionaux

4.16. Le Nigéria participe actuellement aux négociations menées en parallèle au niveau régional à propos de deux institutions, à savoir la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la zone de libre-échange continentale (CFTA).

### 4.3.1 CEDEAO

- 4.17. Le Nigéria est un des membres fondateurs de la CEDEAO et c'est sous son impulsion que cette communauté a été établie. Le pays est attaché au renforcement de l'intégration régionale et à l'actualisation de l'acquis de la CEDEAO pour qu'il reflète les réalités économiques du XXI<sup>e</sup> siècle de manière à garantir des avantages mutuels et une situation gagnante pour tous les membres de la Communauté.
- 4.18. Le Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (SLEC) redynamise le commerce régional. Les produits échangés dans le cadre de ce schéma circulent librement entre les pays de la région. D'après les informations disponibles, 30 entreprises se sont enregistrées au Nigéria en 2015, contre 34 en 2014. À ce jour, 1 735 (mille sept cent trente-cing) entreprises au total se sont enregistrées depuis le début de la mise en œuvre du SLEC en 1990. Du point de vue des entrepreneurs nigérians, ce schéma connaît des difficultés liées entre autres, à un manque de suivi, d'évaluation et de données à son sujet; à la lourdeur de la procédure de demande; et aux retards dans le traitement des demandes et la délivrance des autorisations. 10 Ces difficultés, en particulier les lourdes procédures de traitement et d'approbation, ont contribué aux mauvais résultats commerciaux obtenus au niveau intrarégional. Le Nigéria collaborera avec d'autres membres de la CEDEAO pour améliorer plusieurs aspects de l'intégration commerciale dans la région, y compris, mais pas uniquement, la facilitation des échanges. Il continuera de donner l'impulsion nécessaire pour renforcer l'intégration de la CEDEAO, y compris au moyen du SLEC. Toutefois, il devra pour cela veiller à ce que la région ne devienne pas un lieu vers lequel convergent les produits qui ont injustement bénéficié de subventions internes ayant des effets de distorsion sur les échanges de la part de partenaires commerciaux tiers.
- 4.19. Le gouvernement a aussi pour politique de travailler avec les autres membres de la CEDEAO pour faire progressivement rentrer le commerce informel dans le secteur formel et construire les chaînes de valeur de la Communauté qui accroîtront la protection sociale des producteurs, des fabricants et des fournisseurs de services de la région. La solidité et l'évolution rapide de la CEDEAO auront des retombées positives sur chacun de ses membres. Le Nigéria tire sa force du dynamisme de la Communauté. C'est dans ce contexte que le pays œuvrera pour adopter et renforcer des politiques communes dans des domaines tels que le régime monétaire, la concurrence, l'investissement, les mesures de sauvegarde et le développement d'un marché commun, ainsi que pour soutenir et faciliter la pleine mise en œuvre des engagements qui ont été pris dans le cadre des systèmes régionaux, comme l'élimination des différentes formes d'obstacles au commerce et de prohibitions touchant les marchandises admissibles au titre du SLEC, conformément aux protocoles de la CEDEAO, en particulier en ce qui concerne la teneur en éléments locaux issus de la CEDEAO. Toutefois, la vente de produits à des prix de dumping sur le marché régional, une pratique déloyale et illégale, devra faire l'objet de mesures correctives

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Voir Institut monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO) (2016), *rapport de la ZMAO sur l'intégration commerciale*.

commerciales et être contrebalancée par des mesures compensatoires. Conformément aux mesures de sauvegarde prévues dans le cadre de l'OMC, le Nigéria s'emploie à établir une structure institutionnelle pour signaler les cas de distorsion des échanges, y compris les cas de dumping, et/ou enquêter sur ces cas. Des mesures compatibles avec les règles de l'OMC associées aux protocoles commerciaux de la CEDEAO seront nécessaires pour mettre en œuvre le SLEC de manière effective.

4.20. Le Tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO a été négocié et approuvé, ce qui représente une étape vers l'établissement d'une union douanière entre les États membres de la CEDEAO. Le Nigéria a commencé à appliquer le TEC en avril 2015 en même temps que trois mesures complémentaires<sup>11</sup>, qui seront supprimées progressivement au plus tard en décembre 2019, ce qui marguera la fin de la période de transition avant la mise en œuvre du TEC en 2020.

### 4.3.2 Zone de libre-échange continentale (CFTA)

- 4.21. En janvier 2012, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont pris la décision de créer la zone de libre-échange continentale (CFTA), l'échéance fixée à titre indicatif étant l'année 2017. Ils ont approuvé le Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain. Le Nigéria réaffirme son soutien résolu à la décision prise à la dix-huitième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), qui visait à établir la zone de libre-échange continentale. Les négociations sur la CFTA ont réellement débuté en 2016. Le Nigéria participe avec 54 autres membres de l'UA au Forum de négociation pour la CFTA.
- 4.22. La CFTA a pour objectif d'accroître la compétitivité des secteurs et des entreprises en tirant parti des possibilités offertes par la production à grande échelle, l'accès au marché continental et une meilleure allocation des ressources. Le programme relatif à la CFTA couvre un large éventail de questions commerciales, qui font l'objet de deux phases de négociation: la première phase porte sur les marchandises et les services et la deuxième, sur l'investissement, la concurrence et les droits de propriété intellectuelle.
- 4.23. De l'avis du Nigéria, la CFTA offre la possibilité à l'Union africaine d'accroître considérablement la part du commerce intra-africain, qui s'élève actuellement à 19%. En Afrique, nous devrions faire mieux. Le Nigéria considère que les négociations sur la CFTA donnent au continent l'occasion d'entreprendre des réformes internes et structurelles, de diversifier les économies, de renforcer les capacités de production, de devenir compétitif et de favoriser l'industrialisation à long terme. Ces négociations sont stratégiques non seulement pour l'intégration commerciale, mais aussi pour l'intégration du développement.
- 4.24. Les négociations sur la CFTA présentent un intérêt stratégique essentiel pour le Nigéria. Le pays souhaite que le marché africain soit solide et intégré économiquement, et non fragmenté du fait d'une multitude d'accords commerciaux préférentiels.
- 4.25. S'agissant des négociations sur la CFTA, les faits indiquent que certains pays africains sont parties à des accords de partenariat économique (APE). Ces négociations et l'instauration de la CFTA devront tenir compte de cette réalité et des difficultés qui en découlent afin de prévenir le détournement des échanges. Cela pourrait nécessiter la création de règles d'origine pertinentes. Le Nigéria participe aux négociations sur la CFTA dans le but de réduire et d'éliminer les obstacles auxquels sont confrontés les exportateurs nigérians de marchandises et services. La CFTA est importante. Le Nigéria déploie des efforts pour que ces négociations soient menées à leur terme au plus vite.
- 4.26. S'il attache une très grande importance à l'intégration commerciales et économique, le Nigéria donne la priorité absolue à l'intégration commerciale par le biais des négociations sur la CFTA, auxquelles il participe activement et à tous les niveaux et dont il analyse les effets probables en termes de protection sociale.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Il s'agit de la taxe d'ajustement à l'importation (IAT), de la Liste nationale et de la liste des importations prohibées.

### 4.4 Accords commerciaux bilatéraux (accords bilatéraux d'investissement)

- 4.27. Le Nigéria a signé un grand nombre d'accords commerciaux bilatéraux et de mémorandums d'accord avec de nombreux pays afin d'améliorer l'accès aux marchés, d'engendrer un solde positif des flux entrants d'investissement étranger direct et de favoriser l'industrialisation. Le gouvernement continuera d'utiliser ces accords afin de garantir des conditions favorables d'accès aux marchés pour les produits qui présentent un intérêt pour le Nigéria, de promouvoir et de protéger ses intérêts en matière de commerce et d'investissement dans les autres pays, et de protéger les investissements étrangers au Nigéria.
- 4.28. Afin de tirer le meilleur parti de ces accords, la nouvelle infrastructure de politique commerciale en cours d'établissement prévoira un processus d'examen des accords existants visant à les moderniser et à les mettre à jour, ainsi que la construction de chaînes de valeur qui permettent de relier le commerce et l'investissement. Elle créera une plate-forme pour canaliser les échanges et les investissements du Nigéria vers ses partenaires extérieurs dans le cadre des mémorandums d'accord, des accords commerciaux bilatéraux et des accords bilatéraux d'investissement. La nouvelle infrastructure renforcera les capacités de négociation et de mise en œuvre afin d'optimiser les avantages nets de ces accords pour toutes les parties.

### 4.5 Accords et arrangements commerciaux préférentiels

4.29. Le Nigéria est signataire et bénéficiaire de plusieurs accords commerciaux préférentiels, dont ceux relatifs au Système généralisé de préférences (SGP), au Système global de préférences commerciales (SGPC) et à la Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (AGOA), adoptée par les États-Unis. Les exportations du Nigéria bénéficient d'un accès préférentiel au marché des États-Unis au titre de l'AGOA, qui prévoit que les pays admissibles peuvent bénéficier d'un accès en franchise de droits et sans contingent au marché des États-Unis pour tout un éventail de produits, y compris certains produits agricoles et textiles. Le Nigéria est en consultation avec les parties prenantes en vue d'accroître son taux d'utilisation de l'AGOA au cours des huit années restantes avant la fin de la période de prorogation du schéma de préférences de l'AGOA.

### 4.5.1 Accord de partenariat économique (APE)

- 4.30. Le Nigéria attache la plus haute importance à sa relation économique et commerciale avec l'Union européenne (UE) et chacun de ses États membres. Cependant, il a indiqué à l'UE qu'il ne signerait ni ne ratifierait l'accord de partenariat économique (APE) entre l'UE et la CEDEAO sous sa forme actuelle. À cet égard, des mesures appropriées, y compris des règles d'origine, doivent être adoptées dans le cadre de la mise en œuvre du TEC de la CEDEAO afin d'éviter le détournement des échanges. Le Nigéria est en discussion avec l'UE à plusieurs niveaux, à savoir avec la Commission européenne et plusieurs États membres. Il maintient des relations et cherche à en établir de nouvelles à plusieurs niveaux.
- 4.31. La politique adoptée par le Nigéria pour renforcer la pénétration du marché au titre d'accords et d'arrangements commerciaux préférentiels et non préférentiels est fondée sur le principe d'une relation commerciale mutuellement avantageuse entre le Nigéria et ses partenaires commerciaux. Le présent examen de politique commerciale montre que la politique commerciale actuelle du gouvernement nigérian vise à renforcer la capacité des entreprises et des exportateurs nationaux de tirer parti des débouchés de marché offerts par ce type d'accords et d'arrangements. Le gouvernement s'engage à travailler en étroite coopération et collaboration avec le secteur privé pour veiller à ce qu'il participe activement et à ce qu'il tire parti de toutes les négociations en faveur d'un commerce libre et mutuellement avantageux.
- 4.32. Comme le prévoit le nouveau régime de politique commerciale en cours d'élaboration, pour le moment, le gouvernement du Nigéria a pour stratégie de négocier des accords intégrés en matière de commerce et d'investissement, conformément aux nouvelles priorités du gouvernement en matière de politique économique et commerciale, qui consistent à accroître les possibilités d'emploi et à créer des emplois dans le pays. Comme conséquence concrète et pour donner effet à cette stratégie, l'accès au marché nigérian sera fondé, entre autres, sur des chaînes de valeur soigneusement conçues qui seront le résultat d'accords intégrés en matière de commerce et d'investissement ayant fait l'objet de négociations. Ces accords prévoiront que les pôles de

production des chaînes de valeur régionales et mondiales seront aussi situés au Nigéria afin de créer des emplois dans le pays, dans le but, entre autres, de faire face au rajeunissement de la population, qui ouvre des possibilités considérables mais présente aussi de grands risques.

### 5 ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE

- 5.1. Depuis 1995, le Nigéria bénéficie des programmes d'assistance technique liée au commerce (ATLC) de l'OMC. Un grand nombre de fonctionnaires du gouvernement nigérian se forment en participant à diverses activités de l'OMC, qui comprennent des cours régionaux de politique commerciale, des cours avancés de politique commerciale, des cours organisés à Genève, des programmes de stage, des ateliers nationaux et régionaux et des cours en ligne introduits récemment. Ces activités ont permis de mieux faire connaître et comprendre les Accords de l'OMC au Nigéria et de renforcer les capacités dans ce domaine.
- 5.2. Cependant, davantage d'activités d'assistance technique liée au commerce et de renforcement des capacités devront être proposées pour répondre aux besoins de formation, le but étant de renforcer les connaissances, les compétences et les capacités face à l'évolution des politiques commerciales mondiales, à l'augmentation du nombre d'accords commerciaux négociés et à l'émergence d'une nouvelle infrastructure pour la conduite et la gestion de la politique commerciale et des négociations.
- 5.3. Plus spécifiquement, il est nécessaire de développer les capacités commerciales pour remédier aux contraintes du côté de l'offre et réduire les coûts du commerce. Une partie de cette assistance ne serait pas fournie par l'OMC, mais par d'autres partenaires de développement. S'agissant des formations courantes de l'OMC, la demande se maintient pour ce qui est de la présentation classique du système commercial multilatéral fondé sur des règles et de l'ensemble des droits et obligations qui en découle pour les ministères, départements et organismes publics, les parlementaires, le secteur privé et la société civile.

### **6 PERSPECTIVES À MOYEN TERME**

- 6.1. Le paysage économique et commercial mondial a connu une évolution considérable ces six dernières années, des changements qui touchent plusieurs pays, dont le Nigéria. L'économie nationale a été influencée par des facteurs exogènes et endogènes. Parmi les facteurs extérieurs figurent la chute des cours du pétrole en 2014, le ralentissement économique mondial, l'instabilité des marchés (début 2016) et l'insécurité causée par le terrorisme transfrontières. Plus récemment, à partir de 2016, des changements radicaux sont survenus dans les politiques économiques et commerciales mondiales, reflétant des tensions et des pressions opposées en faveur, d'une part, de l'intégration commerciale, et d'autre part, du nationalisme économique, du mouvement antimondialisation et d'un retour au protectionnisme. Cette évolution nécessite une analyse minutieuse, une meilleure compréhension de la situation et des ajustements d'accompagnement.
- 6.2. Au niveau national, les réformes politiques se poursuivent sur la base du programme en trois points de l'administration du Président Muhammadu Buhari, qui vise à lutter contre la corruption, l'insécurité et le chômage au moyen d'une croissance économique solide. Des progrès significatifs ont été réalisés dans le cadre de ce programme.
- 6.3. D'un point de vue stratégique, l'ERGP à moyen terme pour la période 2017-2020, lancé en mars 2017, définit le contexte macroéconomique entourant la réalisation de ces objectifs. Ce plan sert d'instrument de développement pour la transformation structurelle de l'économie nigériane en vue de sa diversification, de son industrialisation et de sa modernisation. C'est dans ce cadre qu'un nouveau régime national de politique commerciale est élaboré; cette mise à jour vise à refléter une situation radicalement différente, notamment les changements rapides engendrés par la technologie et la nécessité urgente pour le pays de devenir plus compétitif, de s'insérer dans les chaînes de valeur et de créer des emplois pour une population en forte expansion.
- 6.4. Sur le continent africain, le Nigéria participe activement aux négociations en faveur d'une zone de libre-échange continentale (CFTA) et de l'intégration commerciale de la CEDEAO, dont le but est d'élargir l'accès aux marchés pour les exportateurs nigérians et de faire du commerce un moteur de croissance, tout en protégeant l'économie du pays des produits faisant l'objet d'un dumping exportés par des partenaires commerciaux qui utilisent des subventions ayant des effets

de distorsion des échanges. La politique commerciale et les négociations y relatives devront servir à stimuler la croissance de manière ambitieuse et offensive.

- 6.5. La mise en œuvre de l'ERGP, la conclusion envisagée des négociations sur la CFTA et son instauration, la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU et la portée des négociations bilatérales menées par le Nigéria doivent être les principaux moteurs à la fois de la réforme de la politique économique en général et de la réforme de la politique commerciale en particulier.
- 6.6. Dans l'ERGP, les politiques industrielle et commerciale sont des vecteurs de croissance. La stratégie industrielle répond à la grande nécessité de transformer et de diversifier l'économie nigériane. Toutefois, ce faisant, le gouvernement ne fera pas de "microgestion sur le plan économique" ou de "gestion d'entreprise" ni ne "misera sur les secteurs d'avenir". "Au lieu de cela, le rôle du gouvernement est, entre autres, de créer un environnement propice à l'établissement de partenariats public-privé déterminés par le marché, afin que ce dernier répartisse les ressources limitées de manière efficace pour augmenter la productivité, la compétitivité et la croissance".
- 6.7. Une "initiative zéro pétrole", qui fait partie intégrante du plan et de la stratégie de diversification, a été lancée par le gouvernement en 2016. Son objectif est de stimuler l'approvisionnement en devises provenant des secteurs non pétroliers. Cette initiative est composée de cinq éléments principaux: 1) développement du secteur des exportations au moyen de politiques d'exportation pour les 11 produits principaux qui génèrent 30 milliards de dollars EU de recettes en devises par an, à savoir le coton, le riz, le cuir, l'or, le soja, le sucre, le cacao, les produits pétrochimiques et les engrais, l'huile de palme, le caoutchouc et le ciment; 2) recherche et développement de nouveaux marchés en examinant tous les accords de commerce et d'investissement pour que les exportations nigérianes soient destinées en priorité aux marchés cibles et pour activer les réseaux au moyen des chaînes de valeur aux fins de l'accès aux marchés; 3) développement de l'approvisionnement auprès de sources nationales en créant la première plate-forme nationale pour l'exportation, qui permettrait de mettre certaines installations et les services de négociants au service de l'écoulement des biens d'exportation et de l'activité des entreprises à forte intensité d'exportation, ainsi que d'identifier et d'impliquer les 500 premières entreprises exportatrices aux niveaux national et mondial; 4) réforme des incitations à l'exportation et du financement des exportations afin de stimuler les exportations et de financer la logistique du dernier kilomètre dans le cadre des projets d'exportation; et 5) intégration des États, des zones et des compétences au développement des exportations en lançant des projets d'exportation et en assurant un suivi des investissements dans chaque État dans le cadre du programme "Un État, un produit".

### 7 CONCLUSION

- 7.1. Le présent rapport a exposé l'évolution récente de la situation au Nigéria et les obstacles auxquels son économie est confrontée, en particulier la récession économique. Même si l'économie connaît une période difficile, le pays a une occasion historique d'entreprendre des réformes structurelles et internes dans une économie offrant de nombreuses possibilités. La politique commerciale reste un élément essentiel pour stimuler la croissance et réaliser les aspirations du pays en matière de développement durable et inclusif. C'est pour cette raison que le Nigéria reste attaché au processus de l'OMC et au système commercial multilatéral fondé sur des règles.
- 7.2. Les principales difficultés auxquelles l'économie est confrontée sont la structure institutionnelle fragile dont elle a hérité, ainsi que les chocs endogènes et exogènes et leurs effets indésirables sur la gestion de l'économie. Le gouvernement a accordé un grand rôle au commerce et à la politique commerciale dans ses efforts pour sortir l'économie de la récession et parvenir à une croissance durable conformément à l'ERGP pour 2017-2020. En tant que vecteur de croissance, la politique commerciale doit refléter les priorités du pays en matière de développement et a été intégrée dans le plan national en faveur du développement, l'ERGP.
- 7.3. Le Nigéria accueille avec satisfaction les partenariats pour le développement la coopération technique et financière dans le cadre de la mise en œuvre de différents programmes. Ces partenariats et le soutien apporté permettraient de tirer parti de meilleures compétences dans plusieurs domaines, dont la promotion et l'élaboration de la politique commerciale; les règles commerciales et le développement; la compétitivité de l'offre; l'infrastructure commerciale et les

services; le cadre juridique et réglementaire pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique commerciale; et la facilitation des échanges de marchandises et de services. Les objectifs ultimes de la politique et de l'ouverture commerciales sont le développement, la protection sociale et la prospérité.